



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des Affaires juridiques,
des Assemblées et de la
Commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 20 OCT. 2023

et publication ~~ou notification~~ le : 20 OCT. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

092-219200508-20231020-AR2023-184-AI

AR2023-184

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

**Objet : Désignation du représentant du Maire
pour présider la Commission d'appel d'offres
Monsieur Imed AZZOUZ
Deuxième adjoint au Maire**

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-2, L.1411-5 et L. 2122-18, permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et de déléguer la présidence de la Commission d'appel d'offres,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'élection de Monsieur Raphaël ADAM en qualité de Maire lors du Conseil municipal du 19 octobre 2023,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité et des services communaux, il est nécessaire de procéder à la désignation du représentant du Maire pour présider la Commission d'appel d'offres,

Considérant que la Commission d'appel d'offres est présidée par le Maire ou par son représentant, qui ne peut cependant pas être un membre de la commission,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Imed AZZOUZ, deuxième adjoint au Maire, est désigné pour présider la Commission d'appel d'offres de Nanterre.

Article 2 : En sa qualité de président, Monsieur Imed AZZOUZ est autorisé à accomplir toutes les formalités et conduire les missions dévolues par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales, notamment pour convoquer la commission d'appel d'offres, et fixer l'ordre du jour de ses séances.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et notifié à l'intéressé.

Nanterre, le 20 octobre 2023



Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM
Raphaël ADAM